



**DÉCISION DU MAIRE**  
N° 2022 - 124

*Nomenclature @CTES : Commande Publique / Autres types de contrat*

**COMMANDE PUBLIQUE**

**TESTS D'ÉTANCHEITE POUR LE PROJET DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE ECOLE DES LOURDES DE TONNERRE**

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 20-066 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution du Conseil à Monsieur le Maire en matière de marchés publics ;

**DECIDE**

- De signer un contrat avec l'entreprise CETTIS après consultation réalisée sous la forme d'une procédure adaptée ouverte conformément aux articles L 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Le contrat prévoit les éléments suivants :

| Objet                                                                                           | Titulaire                                                                                  | Montants                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| Tests d'étanchéité pour le projet de réhabilitation de l'ancienne école des Lourdes de Tonnerre | <b>EIRL ROSENBLATT CETTIS</b><br>15 Bis rue du lieutenant Simphal<br>10300 GRANGE L'EVEQUE | 2 765 € HT selon devis estimatif |

- De signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

A Tonnerre, le 31 mai 2022

Pour extrait conforme,

Cédric CLECH  
Maire de Tonnerre

